

Date : 08/07/2014

Défiscalisation : la loi Girardin outre mer bientôt modifiée ?

Par : Alix Guinet



Moins médiatique que le Scellier ou son successeur le Duflot, la loi de défiscalisation Girardin n'en constitue pas moins un dispositif fiscal aux multiples avantages. Souvent plébiscitée par les investisseurs pour sa rentabilité, la loi Girardin devait toutefois faire les frais d'une réforme dont l'entrée en vigueur, initialement prévue pour le début de l'été, s'est vue repoussée à l'automne. Invité de l'émission Intégrale Placements sur BFM Business, Jérôme Devaud, directeur chez **Inter Invest**, revient sur ce qui pourrait changer pour la défiscalisation Girardin.

Une réforme votée mais reportée

Le 18 octobre, dans le cadre de l'examen du projet de loi de Finances 2014, les députés ont adopté le remaniement des dispositifs de défiscalisation dédiés à l'Outre-mer. En votant l'article 13 du PLF 2014, l'Assemblée nationale a ainsi largement modifié le choix qui s'offre aux investisseurs désireux de réduire leurs impôts grâce au dispositif de défiscalisation Girardin. Concrètement, la réforme qui devait entrer en application dès ce 1er juillet (reportée à l'automne) proposera aux candidats à l'achat de profiter soit de l'avantage fiscal actuellement en vigueur, soit d'un crédit d'impôt. Un choix qui concernera tout autant le Girardin industriel (investissement dans des entreprises) que la loi Girardin social (en faveur du logement social).

Le crédit d'impôt, nouveau cheval de bataille du gouvernement

Évaluation du site

Ce site propose des comparateurs de crédits, d'assurances et d'expertises fiscales dans le domaine de l'immobilier ainsi qu'un fil d'actualités.

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 5

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

Reportée de plusieurs semaines pour pouvoir répondre aux exigences de Bruxelles, la réforme de la défiscalisation Girardin devrait permettre aux investisseurs de bénéficier d'un crédit d'impôt de l'ordre de 40%. *"La volonté générale est de s'orienter vers le crédit d'impôt. Son attractivité a été renforcée pour qu'il soit plus favorable que la défiscalisation"*, soulignait à ce sujet le député socialiste Christian Eckert au lendemain du vote de l'Assemblée.